

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 69-303 / PR-SGG

du 2 Décembre 1969

chargeant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU le Message téléphonique N°245/MTP-Cab du 4 décembre 1969,

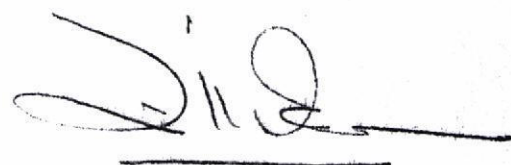
D E C R E T E :

Article 1er - pour compter du 4 décembre 1969, Mr Adrien AHANHANZO GLELE, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence de MM. Stanislas Yédomon KPOGNON et Emile-Louis PARAISO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1969  
par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5  
Ministères 10 - SGM 10 - SGG 4 -  
IAA-DCCT-DN-SGPE-Gde Chanc. 5 -  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.



Emile-Derlin ZINSOU